



La Licence en Droit

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE
UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE




UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

Bienvenue

à la Faculté de droit et de science politique de Reims

Chères étudiantes, chers étudiant(e)s,

Baccalauréat en poche, vous voici sur les bancs de la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université de Reims.

Soyez donc les bienvenu(e)s dans cette Faculté, où vous pourrez vous épanouir sur le plan intellectuel et humain, enrichir votre culture et votre réflexion, au sein de différents cursus dont la finalité première est de vous ouvrir dans les meilleures conditions possibles les portes de la vie professionnelle.

L'offre de formation proposée par la Faculté vous permettra de construire progressivement votre projet, en cohérence avec votre personnalité et vos aspirations. Dans le cadre de votre cursus, vous aurez l'occasion de vous spécialiser progressivement : les études juridiques s'inscrivent dans le cadre du LMD (Licence-Master-Doctorat) et vous offriront donc la possibilité d'acquérir au cours des trois premières années de la Licence les bases communes nécessaires à l'affûtage de l'esprit de tout bon juriste. Vous découvrirez ainsi les subtilités du droit privé, du droit public, de l'histoire du droit et de la science politique, tout en individualisant votre parcours grâce aux matières à option proposées. La construction cohérente de votre profil de juriste ne doit pas être négligée car c'est elle qui vous ouvrira les portes des Masters, désormais sélectifs à l'entrée du Master 1, au cours desquels vous pourrez véritablement privilégier le droit privé ou le droit public, forts du socle commun acquis en Licence.

Titulaires d'une Licence ou d'un Master en droit, vous serez alors prêts et prêtes à embrasser une carrière correspondant à vos aspirations, tant les possibilités sont nombreuses : magistrat, avocat, notaire, commissaire-priseur, juriste d'entreprise, directeur d'établissement public, inspecteur du travail, huissier, directeur d'établissement pénitentiaire, inspecteur des impôts, commissaire de police, directeur des affaires juridiques, directeur des ressources humaines, et bien d'autres. La société a besoin des juristes et les métiers juridiques sont passionnants ! Certains poursuivront même leur chemin à l'Université en doctorat en vue de la soutenance d'une thèse de troisième cycle.

Tout au long de votre parcours universitaire, vous pourrez compter sur des enseignant(e)s, des chercheurs et un personnel administratif compétents et dévoués pour vous aider à construire et à mener à bien vos projets. Mais ne vous y trompez pas : seules vos qualités personnelles vous conduiront au plein succès. Il vous faut donc en prendre conscience et les cultiver. Les études de droit sont des études exigeantes, mais armés de votre force de travail, de votre rigueur, de votre curiosité et de votre ouverture d'esprit, vous serez les acteurs et actrices de votre réussite et contribuerez au rayonnement de la Faculté à laquelle vous appartenez désormais.

Soyez certain(e)s que nous mettrons tout en œuvre pour vous offrir un cadre de travail vous permettant de mener à bien vos études, mais également un cadre de vie favorisant les échanges intellectuels et le développement de la vie étudiante. Que les années à venir soient riches !

En un mot : vous avez fait le bon choix !

Je vous adresse mes plus sincères vœux de réussite.

Anaïs DANET, Professeure des Universités, Doyenne de la Faculté

SOMMAIRE

Organisation des études.....	4
Présentation des enseignements... ..	9
Panorama des débouchés en droit et science politique	19
Offre de formation	20
Vie étudiante.....	21
Notes.....	23
Renseignements	25

ORGANISATION DES ÉTUDES

Comment se déroule le cursus ?



Le diplôme national de licence en droit est délivré sous réserve de valider 180 crédits d'enseignement, les enseignements et les examens étant répartis en six semestres. Le diplôme permet de poursuivre les études dans le cadre d'un master, de présenter des concours ou de démarrer la vie professionnelle.

Le diplôme national de master en droit est spécialisé et s'obtient sous réserve de valider 120 crédits d'enseignement. Les enseignements et examens sont répartis sur deux années successives de deux semestres chacune. Le diplôme de master permet l'entrée dans la vie active ou prépare à des concours ; il rend possible la poursuite d'études en doctorat.

Et si j'hésite à faire du droit ?

Une réorientation dans d'autres disciplines est possible à l'issue du 1^{er} semestre de la 1^{ère} année. Dans le cadre de la réforme nationale de la licence, il sera par ailleurs proposé aux étudiant(e)s de suivre en première année un cursus mixte entre deux disciplines, avec des enseignements principaux en droit et des enseignements complémentaires dispensés dans une autre faculté de l'Université de Reims Champagne Ardenne. En fonction des résultats obtenus aux examens, il sera possible en fin de première année de faire le choix de poursuivre les études en droit ou dans l'autre discipline.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Comment sont organisés les cours ?

La Licence en droit est composée 3 années universitaires (L1, L2 et L3) découpées 6 semestres. Chaque année universitaire est composée de deux semestres (de septembre à décembre pour le 1^{er} semestre et de janvier à mai pour le 2^{ème} semestre).

Les enseignements sont dispensés soit sous forme de cours magistral, soit sous forme de cours magistral accompagné de travaux dirigés. Les cours sont sous la responsabilité d'un chargé de cours (professeur ou maître de conférences) qui constitue, le cas échéant, une équipe de chargés de travaux dirigés. Le format des travaux dirigés, en petits groupes, permet d'approfondir les cours et de s'exercer à la méthode juridique.

Les cours magistraux, d'une durée de 24 à 33h par semestre, sont sanctionnés par un examen terminal oral ou écrit. Les travaux dirigés, organisés en dix séances de 1h30 à 2h par semestre, sont sanctionnés par une note de contrôle continu.

Comment sont organisés les examens ?

Une session d'examen (écrits et oraux) est organisée à l'issue de chaque semestre (fin décembre/ début janvier pour le 1^{er} semestre et en mai pour le 2^{ème} semestre). Une seconde session d'examen couramment appelée « session de rattrapage » est organisée au mois de juin pour les étudiant(e)s n'ayant pas validé leur année. Une partie des notes est également obtenue par le biais d'un contrôle continu organisé tout au long du semestre lors des séances de travaux dirigés.

Comment valider sa licence en droit ?

Il est nécessaire d'obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 sur l'ensemble des deux semestres pour valider une année. Chaque année (L1, L2 et L3) doit être validée individuellement pour pouvoir obtenir le diplôme de Licence. Une autorisation de poursuite d'étude en année supérieure dite « enjambement » peut être cependant accordée aux étudiant(e)s qui ont validé au moins un des deux semestres d'une année.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Qui sont les enseignants ?

Les enseignant(e)s de la Faculté se répartissent en deux catégories :

Les enseignants-chercheurs, qui ont obtenu le titre de professeur des Universités ou le titre de maître de conférences dans le cadre d'un concours national. L'équipe enseignante de la Faculté de droit et de science politique de Reims se compose d'enseignant(e)s qui ont fait leurs études ou ont travaillé dans des universités partout en France. Ils sont « enseignants-chercheurs » parce que leur activité consiste aussi à développer la recherche en droit : publications d'ouvrages, d'articles, organisation de colloques et journées d'études, participation à des projets de recherches en collaboration avec de nombreux partenaires scientifiques et professionnels. La Faculté compte deux centres de recherches : le Centre d'Études Juridiques sur l'Efficacité des Systèmes Continentaux (CEJESCO) et le Centre de Recherche Droit et Territoire (CRDT). Ces centres sont très actifs, avec l'organisation de plusieurs colloques d'envergure nationale et internationale chaque année.

Les enseignant(e)s vacataires, qui sont majoritairement des juristes professionnel(le)s : Avocat(e)s, magistrat(e)s, notaires, dirigeant(e)s d'entreprise, etc. Ils sont indispensables à une formation de qualité pour nos étudiant(e)s, ils interviennent tout au long du cursus et peuvent être chargés de cours ou de travaux dirigés. Leur association est amplifiée dans le cadre de la 2^e année de master, afin d'assurer une diplomation en cohérence avec la future activité professionnelle des étudiant(e)s.

Tutorat

L'équipe enseignante est à la disposition des étudiant(e)s tout au long du cursus afin de les accompagner au mieux. Les étudiant(e)s de 1^{ère} année bénéficient en outre d'un système de tutorat, dans lequel des étudiant(e)s plus expérimentés proposent une aide méthodologique à ceux qui le souhaitent ou se trouvent en difficulté.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Aménagement des études

Des régimes d'aménagement d'études sont prévus pour les étudiant(e)s engagé(e)s dans la vie active, assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante, effectuant leur service national, chargé(e)s de famille, engagés dans plusieurs cursus au sein de l'université, en situation de handicap ou sportifs de haut niveau. Dans ces cas précis, les étudiant(e)s bénéficiant d'un aménagement d'études sont dispensés d'assiduité aux séances de Travaux Dirigés et ne sont pas soumis(es) au contrôle continu organisé dans le cadre de ces séances (la note de contrôle continu est remplacée par une note d'oral, organisé spécifiquement pour les étudiant(e)s bénéficiant d'un aménagement d'études).

Stages

Les stages sont proposés en option lors de chaque année de Licence. Les conventions de stage qui lient l'entreprise ou l'administration d'accueil et la Faculté assurent au stagiaire un cadre sécurisé et permettent, le cas échéant, la validation de certains crédits. Les nombreux partenariats noués par la Faculté avec le monde professionnel de la région et au-delà offrent de multiples possibilités d'expériences professionnelles aux étudiant(e)s : stage en juridiction, en cabinet d'avocat, en étude de notaire, en entreprise, au sein d'une administration, etc.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Études à l'étranger

Vous aimeriez étudier en Espagne, en Allemagne, en Australie ou en Corée ?

La Faculté de droit et de science politique mène une politique de relations internationales concrétisée par la signature de nombreuses conventions avec des universités étrangères en Europe et sur les autres continents. Elle compte ainsi plus de 30 accords de coopération et contrats institutionnels SOCRATES/ERASMUS. Ceux-ci, conclus dans le cadre des programmes européens, permettent des échanges d'enseignant(e)s et d'étudiant(e)s. De nombreuses destinations à l'intérieur de l'Europe sont offertes, pour partir étudier, pendant un ou deux semestres, dans une des universités partenaires. L'opportunité est aussi offerte de séjourner hors d'Europe, par exemple dans une université du Québec (Canada) dans le cadre du programme CREPUQ. Certaines universités ont mis en place un système de cours dispensés en Anglais pour les étudiant(e)s étranger(e)s.

Parallèlement notre Faculté accueille des étudiant(e)s issus de ces mêmes universités.

Le système de crédits d'enseignement qui s'applique entre les universités européennes partenaires et les accords conclus avec les autres universités assurent la reprise des notes validées à l'étranger pour l'obtention du diplôme de licence ou de master. Il n'y a donc pas de semestre « perdu » et ces échanges universitaires sont au contraire un atout majeur pour les étudiant(e)s.

PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS

Vous trouverez ci-dessous les présentations de chaque matière enseignée en 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année (**Droit public et science politique**, **Droit Privé**, **Histoire du Droit**)

Matières de 1^{ère} année de Licence :

Droit civil 1 (Les sources-Les personnes)

Les sources du droit et le droit des personnes constituent les deux disciplines par lesquelles les étudiant(e)s débutent leur apprentissage du droit. Les sources du droit donnent l'occasion de découvrir d'où vient le droit : de la loi, bien sûr, mais aussi de la jurisprudence, ou encore de la doctrine. L'étude des sources du droit permet aussi d'en découvrir les limites : ce qui relève du droit ou n'en relève pas, ce que le droit peut accomplir et ce qu'il ne peut accomplir, en somme, ce qu'il est et ce qu'il n'est pas. Ce cours est également l'occasion de comprendre comment le droit conçoit la place de l'être humain dans la société, et comment le premier protège les prérogatives du second.

Droit civil 2 (La Famille)

Le droit de la famille constitue le deuxième contact des étudiant(e)s avec le droit privé. Les deux volets de la matière, le couple et l'enfant, permettent d'appréhender les différentes formes de vie familiale régies par le droit. D'un côté, le couple peut prendre plusieurs formes : le mariage, le pacs ou le concubinage. De l'autre, tous les enfants bénéficient depuis les années 2000 des mêmes droits, qu'ils soient nés en ou hors mariage, et tous les parents des mêmes droits et devoirs envers eux, qu'ils soient mariés ou non, et qu'ils vivent ensemble ou non. Profondément réformé depuis plusieurs décennies, le droit de la famille est un droit en perpétuel mouvement, un droit vivant.

Introduction historique au Droit

L'enseignement d'Introduction historique au Droit, associé à des TD, porte sur l'histoire des sources du droit de l'Antiquité aux codifications contemporaines, à savoir les modes de production du droit, pour comprendre le droit français contemporain.

Histoire des institutions avant 1789

L'enseignement d'Histoire des Institutions avant 1789 donne aux étudiant(e)s de L1 Droit le cadre institutionnel général nécessaire à leurs études de droit public et privé. L'analyse juridique porte sur la période du V^e au XVIII^e siècle.

Histoire des institutions depuis 1789

L'enseignement d'Histoire des institutions après 1789 est la continuation de l'enseignement intitulé Histoire des institutions avant 1789. L'analyse juridique des institutions publiques dans leur dimension historique depuis la Révolution française donne les clés de compréhension du monde juridique contemporain.

Droit constitutionnel 1

Cette première partie du cours de droit constitutionnel de première année de licence a pour but de présenter les principaux schémas constitutionnels. Les exemples historiques et étrangers (Grande-Bretagne et États-Unis) permettent de comprendre la naissance et le développement de la séparation des pouvoirs et des institutions démocratiques. Les concepts décrits sont ensuite utilisés pour examiner l'histoire constitutionnelle française entre 1789 et 1958.

Introduction à la science politique

La science politique étudie le phénomène du pouvoir, qui est au fondement de toute vie sociale, en s'intéressant à ses grands principes et à ses mécanismes de fonctionnement. Elle le fait autant par en-haut (types de régime, gouvernants, doctrines politiques) que par en-bas (élections, citoyenneté, protestations), avec un focus particulier sur l'actualité de la vie politique, française et internationale.

Droit constitutionnel 2

Le cours est consacré à l'étude du droit constitutionnel de la Quatrième République (1946-1958) puis à l'étude du droit constitutionnel du régime politique actuel français, celui de la Cinquième République. Il s'agira alors d'étudier les principales institutions politiques de ces deux régimes politiques : le Président de la République (désignation, attributions, statut et responsabilité), le Gouvernement (composition, attributions, statut et responsabilité), le Parlement (composition, attributions, statut des parlementaires) et le Conseil constitutionnel (composition et attributions).

Institutions administratives et judiciaires :

Le cours d'institutions administratives et judiciaires répond à plusieurs objectifs en lien avec l'acquisition de connaissances fondamentales en première année de licence de droit. En premier lieu, au sein des matières de droit public, entre le droit constitutionnel en L1 et le droit administratif en L2, il s'agit de bien connaître les acteurs de la vie publique française et d'identifier les modèles qui les sous-tendent ainsi que les réflexions contemporaines qui les traversent : organisation de l'Etat, central et territorial ; organisation des collectivités territoriales, fondements des politiques publiques. Ensuite, en complément de l'organisation judiciaire abordée aussi en droit civil, il est question des contrôles opérés sur l'action publique, par la justice administrative notamment, incarnée par le conseil d'Etat.

Vie politique contemporaine :

Le cours de vie politique contemporaine s'intéresse aux différentes problématiques qui façonnent le monde politique contemporain, en France et dans le monde. Il donne notamment l'occasion d'aborder des thématiques telles que les différentes idéologies politiques, le fonctionnement des partis politiques, les relations entre la politique et la religion, les relations entre les médias, la politique et la désinformation.

Matières de 2^{ème} année de Licence :

Droit civil 3 (Les contrats)

Le droit des contrats constitue l'une, si ce n'est *la* matière fondamentale du droit privé. Par l'apprentissage des règles gouvernant la formation du contrat, son exécution et son extinction, les étudiant(e)s découvrent l'essentiel des notions clefs du droit privé, qu'il s'agisse de celles de force obligatoire ou de bonne foi, de capacité, de consentement ou de contenu, ou encore de nullité et de caducité. Ces notions, créées et façonnées par le droit des contrats, se sont en effet propagées dans l'ensemble du droit privé. C'est pourquoi la maîtrise du droit des contrats revient à maîtriser, peu ou prou, l'essentiel du droit privé.

Droit civil 4 : (La responsabilité)

Le droit de la responsabilité civile s'intéresse aux problématiques liées à la réparation des dommages subis par les personnes privées, que ces dommages soient physiques, moraux ou financiers. Ainsi, du plus banal accident de la vie courante au plus complexe des accidents industriels, tous sont soumis au droit de la responsabilité civile. Né des profondeurs du temps, le droit de la responsabilité civile a fortement évolué depuis la fin du XIXe siècle, sous l'influence de la révolution industrielle et de l'apparition du machinisme, à l'origine de dommages dits « de masse ». Aujourd'hui, ce droit cherche surtout à dresser une ligne de partage entre l'engagement de la responsabilité lié à la commission d'une faute, et l'engagement de la responsabilité des personnes (physiques ou morales) ayant simplement concouru à l'apparition d'un risque, qu'elles aient ou non commis une faute.

Droit pénal général

Dans ce cours de droit pénal général, sont enseignés les principes généraux (applicables quelle que soit l'infraction en cause) du droit pénal. C'est une étude de la responsabilité pénale, déterminant tout d'abord les situations dans lesquelles la loi pénale française est applicable, y compris lorsque l'infraction a été commise à l'étranger ou par un étranger. Il s'agit ensuite de déterminer si une loi pénale nouvelle peut être appliquée à une infraction commise avant son entrée en vigueur. L'étude de la responsabilité pénale se poursuit en examinant quelles sont les personnes concernées, auteurs ou complices d'infractions, les conditions dans lesquelles elles sont punissables et les circonstances ou considérations particulières dans lesquelles elles ne le sont pas.

Droit de la peine

Le cours commence par une étude historique et philosophique de la peine et des principes qui la gouvernent : pourquoi punir ? comment punir ? Il se poursuit par l'étude des différentes peines encourues en fonction de l'infraction commise (emprisonnement, amende, travail d'intérêt général, confiscation...) et par les règles et principes que doit suivre le juge lorsqu'il choisit de prononcer telle peine plutôt que telle autre. Enfin, on s'intéresse aux conditions d'exécution de la peine, en particulier en milieu carcéral, et aux mécanismes d'aménagement et de libération anticipée.

Droit commercial

Le droit commercial constitue pour les étudiant(e)s leur premier contact avec le droit des affaires. Posant les bases de ce droit, le droit commercial parcourt les principes essentiels de la vie des affaires (la liberté, la simplicité, la sécurité et la moralité), présente ses principaux acteurs (les commerçants, bien sûr, mais aussi les agriculteurs, les artisans et les professions libérales), les régulateurs de la vie des affaires (qu'ils soient judiciaires ou extrajudiciaires, publics ou privés), et certaines notions clés de la matière, comme celle de fonds de commerce, ou encore celle de contrat de bail.

Histoire de la justice et du procès

L'enseignement d'Histoire du Droit de la justice et du procès aborde l'institution judiciaire et son personnel depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. A cela s'ajoute l'analyse juridique de grands procès.

Histoire du droit des personnes et de la famille

L'enseignement d'Histoire du droit des personnes et de la famille approfondit sur la longue durée, de l'Antiquité à nos jours, les grandes thématiques du droit des personnes et de la famille en lien avec leurs évolutions actuelles.

Histoire du droit pénal

L'enseignement d'Histoire du droit pénal depuis l'Antiquité jusqu'aux codifications napoléoniennes permet de réfléchir au droit de punir et au sens de la peine et de saisir les mutations contemporaines du droit pénal.

Institutions européennes :

A l'instar des Etats qui la composent, l'Europe est devenue le cadre de la vie sociale, politique et juridique des Européens. Elle a produit et diffusé dans le monde entier les valeurs universalistes cristallisées en droits de l'homme. C'est au principal le Conseil de l'Europe qui en assure la promotion et la sauvegarde. Entreprise originale d'intégration d'Etats souverains, l'Union Européenne est le foyer des règles juridiques communes qui surplombent, encadrent et orientent tous les droits publics et privés des Etats membres. Son rôle est essentiel.

Sociologie politique:

La sociologie politique est une branche de la sociologie invitant à étudier l'exercice du pouvoir politique, à travers la mise en œuvre des politiques publiques, des élections, ou encore des mouvements sociaux.

Droit Public financier

Faut-il annuler la dette publique Covid, la reporter ou la rembourser à n'importe quel prix ? La création monétaire est-elle l'affaire des États ? La fiscalité peut-elle lutter contre les « mauvais » comportements voire contre le réchauffement climatique ? Un déficit budgétaire de plus de 220 milliards est-ce nécessairement grave ? Des dépenses publiques élevées sont-elles le symptôme d'une gabegie ? Ces questions financières, aussi diverses soient-elles, sont au cœur du cours de droit public financier - anciennement dénommé finances publiques. Son étude se révèle ainsi indispensable à la compréhension des enjeux politiques et économiques contemporains. En deuxième année de Licence Droit, le cours est consacré à l'ensemble des règles budgétaires qui encadrent les activités par lesquelles l'État, les collectivités territoriales et les autres personnes publiques se procurent de l'argent (des ressources) et les dépensent (les emploient).

Matières de 3^{ème} année de Licence :

Droit des collectivités territoriales :

Le droit des collectivités territoriales s'est imposé depuis un peu plus de vingt ans désormais comme une branche essentielle du droit public français. Il se situe au croisement entre plusieurs disciplines fondamentales : droit constitutionnel, droit administratif, droit budgétaire et financier, etc. et il se distingue d'abord par les destinataires de ce droit : les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Il y est question du droit relatif à leur organisation, à la démocratie locale, et à leur action, en termes de compétences, de moyens, de partenariats. Dans le cadre des évolutions de la décentralisation en France et des nombreuses réformes législatives en la matière, il s'agit d'un droit très évolutif, dynamique, dont l'étude en L3 prépare notamment à des parcours plus approfondis en droit public.

Droit administratif des biens

C'est la matière qui étudie le droit des propriétés publiques, le droit des travaux publics et le droit de l'expropriation. Ce droit permet d'appréhender la manière dont les administrations publiques acquièrent, gèrent et protègent leurs biens tels que bâtiments publics (écoles, stades, hôpitaux), places, rues, forêts, archives publiques...

Droit fiscal

Le droit fiscal est la matière du droit comprenant l'ensemble des règles qui déterminent les obligations mises à la charge des contribuables en vue de la répartition des charges publiques. Le cours dispensé en licence 3 a vocation d'initier les étudiant(e)s, qui se destinent à un master de droit public ou de droit privé, à l'étude des droits du contribuable et aux régimes des principales impositions (revenus, consommation, foncier, etc.). Pour ce faire, l'approche retenue est à la fois théorique et pratique, c'est-à-dire que sont mobilisés aussi bien les grands auteurs et autrices de la matière que le droit écrit et la jurisprudence.

Droit civil 5 (régime des obligations)

Après avoir étudié les sources des obligations juridiques en deuxième année de licence (loi, contrat ou fait juridique) dans le cadre des cours de droit des contrats et droit de la responsabilité civile, ce cours de droit civil 5 intitulé « Régime général des obligations » invitera les étudiant(e)s à aborder le régime juridique de ces obligations, qui est commun à toutes les obligations quelle que soit leur source. Ce régime commun des obligations permettra ainsi d'étudier les règles régissant les rapports entre les parties au lien obligationnel, de la naissance de l'obligation à son extinction. Il s'agira d'envisager les règles portant sur la préservation de l'obligation par le créancier, les règles portant sur les modalités de l'obligation, celles portant sur la circulation des obligations et enfin celles portant sur l'extinction de l'obligation.

Droit civil 6 (Droit des biens)

Le droit des biens a pour objet l'étude des liens qui existent entre les personnes et les choses. Les choses sont de natures diverses puisqu'elles peuvent être corporelles ou incorporelles, meubles ou immeubles. La relation entre la personne et la chose peut être une relation de fait, la possession, mais elle est plus généralement une relation de droit, la propriété. Droit réel principal, le droit de propriété occupe une place majeure du droit des biens. Appréhender le droit de propriété impose d'étudier ses modes d'acquisition (occupation, convention, possession, prescription), d'apprécier son étendue mais aussi d'envisager ses modes de disparition. En principe, la propriété est individuelle ce qui implique qu'une seule personne dispose de droits exclusifs sur la chose. Par exception, l'exercice du droit de propriété cesse parfois d'être individuel pour être partagé. Dans ce cas, la propriété est démembrée ou collective (indivision, copropriété).

Droit judiciaire

Le droit judiciaire privé englobe l'ensemble des règles relatives à l'organisation et au fonctionnement du service public de la justice civile. Seront abordés dans ce cours de licence 3 les questions relatives à la compétence des juridictions (comment choisit-on la bonne juridiction pour porter une affaire en justice), les conditions pour agir devant une juridiction civile (qui peut agir, comment et à quelles conditions ?), les grands principes gouvernant tous les procès civils (la théorie de l'instance) et enfin, l'issue du procès civil, à savoir le jugement.

Droit des contrats spéciaux

Forts de leurs connaissances en droit commun des contrats, les étudiant(e)s de troisième année de Licence seront invités à étudier le régime spécial de certains contrats, c'est-à-dire de chaque catégorie de contrats. Il s'agira ainsi d'étudier les grands contrats nommés, ceux que la loi définit spécialement pour leur assigner un régime particulier. Parmi ces contrats spéciaux, pourront ainsi être étudiés des contrats assurant le transfert de la propriété d'un bien (contrat de vente, contrat d'échange), ceux permettant l'usage d'une chose (contrat de louage), ou encore ceux conduisant à la réalisation d'un service (contrat d'entreprise, contrat de mandat).

Droit commun des sociétés

Le cours de droit commun des sociétés permettra d'étudier les règles juridiques applicables à toutes les sociétés, quelle que soit leur forme. Ce cours sera l'occasion notamment d'aborder la nature juridique des sociétés ainsi que l'intérêt de la forme sociétaire. Il conduira également à s'intéresser au régime commun des sociétés de leur création à leur dissolution, en passant par leur fonctionnement (qui en sont les acteurs, comment sont-ils nommés et quels sont leurs pouvoirs, quels actes peuvent être accomplis, etc.).

Droit des relations individuelles du travail

Le cours de droit des relations individuelles du travail permet, après avoir envisagé les sources du droit travail, d'étudier les différents mécanismes de mise en place de la relation de travail. Il s'agira donc d'envisager l'évolution des grandes logiques de la matière, puis de s'intéresser plus spécifiquement aux processus de recrutement, au contrat de travail et à l'issue de la relation de travail.

Droit et contentieux constitutionnels

Le cours a pour objectif de s'attacher à la notion de contentieux constitutionnel et plus particulièrement au contentieux constitutionnel français. Le cours étudie ainsi le Conseil constitutionnel français (composition, statut de ses membres) et ses diverses attributions, notamment ses attributions de contrôle de constitutionnalité des lois (contrôle a priori et contrôle a posteriori).

Droit comparé

Le cours de droit comparé vise à découvrir les grands systèmes de droit étrangers en identifiant les différentes catégories de systèmes juridiques et leurs principaux caractères. Cette connaissance des systèmes étrangers est particulièrement utile à l'heure de la multiplication intense des échanges internationaux et des discussions sur l'harmonisation des règles juridiques dans le monde, particulièrement dans l'espace européen.

Procédure pénale

Le cours de procédure pénale dispensé en troisième année de licence est l'occasion de s'intéresser aux grands principes régissant le procès pénal. Il s'agira ainsi de s'intéresser aux acteurs du procès pénal (personne poursuivie, ministère public, victime), mais également aux modalités de leur action en justice (action publique et action civile) ainsi qu'à l'organisation de la justice pénale et à son fonctionnement. Seront dans ce cadre abordés notamment les différentes phases du procès pénal (enquête, instruction, jugement), ainsi que les règles de preuve.

Droit spécial des sociétés

A la suite du droit commun des sociétés, le droit spécial des sociétés permet d'aborder les différentes formes de sociétés dans leur diversité. Le droit français en effet offre une multitude de possibilités pour créer une société et ce cours a pour objet d'étudier ces différentes formes. Pourront ainsi être envisagées des sociétés et groupements de personnes constitués au regard des qualités personnelles de leurs membres, ces sociétés pouvant être (sociétés civiles, sociétés en nom collectif, etc.), ou non (société créée de fait et société en participation), dotées de la personnalité juridique. Pourront également être envisagées les sociétés à responsabilité limitée pluripersonnelles et unipersonnelles. Enfin, pourront être envisagées les sociétés de capitaux, qui contrairement aux sociétés constituées en raison de la qualité personnelle de ses membres, ne sont pas constituées *inuitu personae*, mais le sont en fonction des capitaux apportés (société anonyme, société par action simplifiée).

Droit des relations collectives de travail

Dans le cadre du cours de relations collectives du travail seront abordées les règles régissant les relations entre d'une part, les salariés et leurs représentants et d'autre part l'employeur ou les groupements d'employeurs. Il s'agira ici d'étudier les règles visant à assurer la défense des intérêts professionnels s'exprimant à différents niveaux, de l'entreprise au niveau national interprofessionnel, en passant par les groupes de sociétés et les branches professionnelles. La préservation de ces intérêts est assurée par la représentation collective des salariés, qui s'exprime à travers diverses actions et procédures (action revendicative, négociation collective et participation à la création des normes sociales, participation aux organes dirigeants de la sociétés, consultation et information des représentants des salariés, etc.) que ce cours propose d'étudier.

Histoire comparée des systèmes juridiques

L'enseignement d'Histoire comparée des systèmes juridiques porte sur l'histoire de systèmes juridiques de *civil law* et de *common law*. Il est question d'en étudier l'origine et l'évolution pour comprendre quelles sont leurs caractéristiques, leurs spécificités et leurs points de convergence.

Histoire de l'administration et du droit administratif

L'enseignement d'Histoire de l'administration et du droit administratif vise à développer une réflexion sur l'évolution de l'administration et du droit administratif depuis leur apparition, dans une perspective historique de long terme. Il s'agit d'approfondir l'étude de cette branche du droit public pour comprendre les enjeux du droit contemporain.

Histoire politique et institutionnelle

L'enseignement d'Histoire politique et institutionnelle aborde, sous l'angle de l'Histoire du Droit, l'histoire politique et institutionnelle française à partir de la Libération (1944). Il s'agit de replacer dans leur contexte les importantes transformations de la France et d'analyser les institutions juridiques, politiques et sociales.

Histoire des idées politiques

L'objectif de l'enseignement d'Histoire des Idées politiques est de présenter, sous l'angle de l'Histoire du Droit, l'histoire des idées relatives à l'État et les grands penseurs occidentaux depuis l'Antiquité classique à la fin de l'époque moderne en tant que cadre de réflexion nécessaire aux juristes.

PANORAMA DES DÉBOUCHÉS EN DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

Le droit offre des débouchés nombreux et variés, au sein du monde judiciaire mais aussi en entreprise ou dans le secteur administratif. Selon les cas, les professions sont accessibles directement ou par la voie d'un concours auquel la faculté de droit peut préparer. Les étudiant(e)s titulaires d'un master en droit obtenu au sein de la Faculté de droit et de science politique de Reims trouvent tous un emploi rapidement.

Exemples de professions et fonctions accessibles après des études de droit :

Carrières juridiques et judiciaires :

Avocat, notaire, juge, magistrat administratif, procureur, commissaire de police, huissier, greffier, commissaire-priseur

Carrières dans la fonction publique :

Administrateur au sein d'un ministère, diplomate, contrôleur des impôts, enseignant-chercheur, administrateur territorial, directeur d'hôpital, administrateur au Parlement européen

Carrières dans l'entreprise :

Juriste d'entreprise, fiscaliste, consultant, conseiller en assurance, gestionnaire de risques, administrateur de biens, responsable des marchés

Un cycle de conférence « Les études de Droit : et Après ? » est organisé tout au long de l'année lors duquel des professionnels du Droit viennent présenter ces débouchés.

OFFRE DE FORMATION

Diplômes d'État

Capacité en droit

Licence mention Droit

Licence mention Droit parcours Administration publique

Licence professionnelle Activités juridiques : Métiers du droit social

Licence professionnelle Métiers du notariat

Master mention Droit, Parcours Droit du vin et des spiritueux

Master mention Droit de l'entreprise :

- Parcours Droit des affaires, droit des PME-PMI

- Parcours Droit du travail, droit du contrat de travail

Master mention Droit notarial

Master mention Droit pénal et sciences criminelles :

- Parcours Droit pénal et judiciaire

- Parcours Droit pénal, traitement criminologique
et psychologie forensique

Master mention Droit privé, Parcours Droit des contentieux privés

Master mention Droit public

- Parcours Administration publique (à Troyes)

- Parcours Cadre d'administration des services publics et du secteur
privé en Afrique

- Parcours Droit des collectivités territoriales

- Parcours Droit public, carrières publiques

- Parcours Droit public des affaires

- Parcours Intégration européenne et gouvernance globale

Diplômes d'Université

DU Administration publique

DU Criminologie et probation

DU Institut Rémois de Droit Approfondi

DU Droit du numérique

DU Sécurité et défense

Instituts de préparation aux concours

Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG)

Institut d'Études Judiciaires (IEJ)

VIE ÉTUDIANTE

En plus des cours et examens dispensés par la Faculté, l'Université de Reims Champagne propose divers services ouverts à tou(te)s les étudiant(e)s :

Bibliothèque Universitaire (BU) :

La bibliothèque Robert de Sorbon est un lieu de travail privilégié pour les étudiant(e)s. Espaces de travail: des salles de travail en groupe sont disponibles sur réservation (un groupe est constitué de 3 personnes minimum). Consultation du catalogue de la BU, base de données en ligne, revues en ligne, annales d'examens : www.univ-reims/BU

Elle assure également une programmation culturelle tout au long de l'année.

Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) :

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) met à disposition des étudiant(e)s une multitude d'activités sportives traditionnelles et nouvelles, en salle ou plein air, encadrées ou en pratique libre, du débutant au confirmé (5000 heures, 40 activités) : équitation, golf, football, fitness, athlétisme, futsal, badminton, ski, tir à l'arc ...

Service Universitaire de l'Action Culturelle (SUAC) :

Le SUAC est chargé de mettre en œuvre le projet culturel de l'URCA. Il propose une riche programmation culturelle tout au long de l'année : Campus en fête, Printemps des poètes, Festival Turbo-Im, nombreuses conférences, etc.

Maison des langues :

La maison des langues propose des formations en anglais, allemand, espagnol, italien, catalan, portugais, russe, chinois, japonais, coréen, arabe, norvégien. Certifications organisées sur place : TOEIC, TOEFL, onDaf, TestDaF, Voltaire, DELE.

VIE ÉTUDIANTE

Bourses, logement et restauration :

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) gère les bourses et aides auxquelles peuvent être éligibles un certain nombre d'étudiant(e)s. Le CROUS est également le premier interlocuteur pour les logements étudiant(e)s. Il convient de le contacter pour obtenir les informations relatives aux logements proposés par le CROUS comme par d'autres institutions (résidences étudiantes, logements HLM, logements solidaires, etc.). Enfin le CROUS propose plusieurs points de restauration pour les étudiant(e)s (resto'U, cafétéria).

Santé :

Le SUMPPS assure le suivi médical des étudiant(e)s de première année, puis le suivi des étudiant(e)s et doctorants particulièrement exposés à des risques dans le cadre de leurs études. Par de nombreuses actions de prévention, le SUMPPS accompagne également les étudiant(e)s pour répondre à leurs questions et les aider à prendre en charge leur santé. Les étudiant(e)s de 1^{ère} année sont convoqués pour un bilan de santé.

NOTES

NOTES

NOTES

RENSEIGNEMENTS

Contact

Tél. : 03 26 91 38 26

licencedroitreims@univ-reims.fr

licencedroitroyes@univ-reims.fr

Adresses

Faculté de Droit et de Science Politique, 57 rue Pierre Taittinger –
51100 REIMS

Campus des Comtes de Champagne, Hôtel Dieu le Compte Place du
Préau - 10000 TROYES

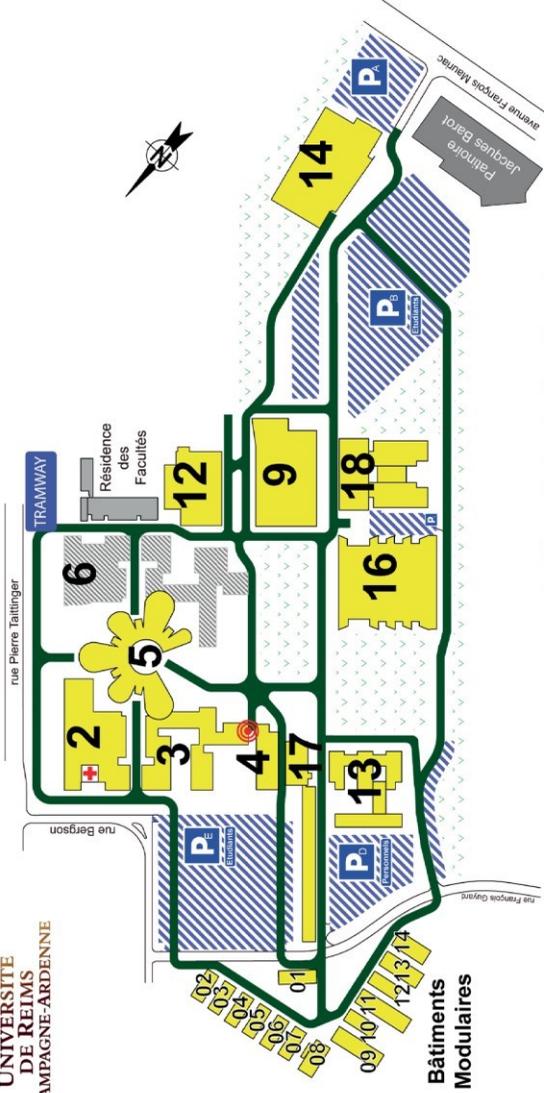
Internet et réseaux sociaux

www.univ-reims.fr/ufrdroit



Faculté de droit
et de science politique de Reims

CAMPUS DE CROIX-ROUGE



- Bâtiments Modulaires**
- 01 : Administration UFR Droit - UFR Sciences Economiques
 - 02 : Mission Handicap
 - 03 : Médecine Préventive (SUMPPS)
 - 04 : Enseignement - Associations Etudiantes - Cafétéria
 - 05 : Imprimerie Centrale
 - 06 : Enseignement
 - 07 : Amphithéâtres 1 à 6
 - 08 : Accueil - Loge
 - 09 : Amphithéâtres 7 à 10
 - 10 : SIOU - BAIP - Restaurant Universitaire

- 11 : Bâtiment Recherche - Ecoles Doctorales
- 12 : Halle des Sports
- 13 : Bibliothèque Robert de Sorbon
- 14 : Administration UFR Lettres - Enseignement - Antenne Relations Internationales
- 15 : Enseignement
- 16 : Administration UFR Lettres - Enseignement
- 17 : Administration UFR Lettres - Enseignement
- 18 : Enseignement

- Bâtiments Modulaires de 02 à 12 : Enseignement**
- BM 01 : Associations Etudiantes
 - BM 08 : Maison des Langues
 - BM 13 & 14 : Administration et Bureaux



Faculté de Droit et de Science Politique :

Tél. 03 26 91 38 26

57 rue Pierre Taittinger 51100 Reims

<http://www.univ-reims.fr/ufrdroit>



Crédit photo : © N.Savranska / stock.adobe.com - **Conception :** D. REVOLTE - **Impression :** Imprimerie.centrale@univ-reims.fr